

DISCUSSION FINALE

Pour ouvrir le débat, F. POPLIN souligne la gageure qu'il y a, au fond, à traiter des aspects spirituels à partir de données matérielles, et que le plus important dans le rite, sa signification, étant conventionnel (le parallèle est fait avec l'arbitraire du signe de Saussure), se trouve évanoui dès lors que la convention nous échappe, ce qui est un peu le lot commun en Archéologie, et singulièrement en Préhistoire.

J. LECLERC, que la pratique des sépultures collectives chalcolithiques a longuement préparé à la question, enchaîne sur *les indices archéologiques de l'activité rituelle*.

J. LECLERC : Lorsque les observations archéologiques nous permettent de décrire un comportement humain, nous nous efforçons naturellement de l'expliquer, et il est de bonne méthode pour cela de chercher d'abord à faire apparaître une efficacité pratique, technique ou économique. Cela est très légitime. Cependant, nous ne nous en tenons pas toujours là. Pour peu que nous ne parvenions pas à démontrer une telle efficacité, ni même à imaginer avec quelque vraisemblance une rationalité techno-économique, il n'est pas rare que nous suggérions que les vestiges pourraient être ceux d'un comportement rituel. Une telle induction n'est pas licite. Comme toute interprétation, le caractère rituel d'un comportement doit être démontré positivement, et l'absence de rationalité économique ne suffit pas à l'établir. Au terme de ce colloque, et à la lumière de tous les exemples historiques et actuels qui ont été présentés, je pense que chacun de nous est convaincu qu'il n'y a pas de disjonction exclusive entre le rite et l'efficacité pratique. Un comportement peut parfaitement être à la fois utilitaire et rituel (voir par exemple les exposés sur le sacrifice des animaux); il peut aussi n'être ni l'un ni l'autre.

Le caractère rituel d'une activité humaine n'a pas de rapport nécessaire avec le résultat auquel tend cette activité; un rite peut même fort bien n'avoir pas d'autre fin que sa propre réalisation. L'observation d'une procédure stricte, nécessaire à tout rite, ne suffit pas en elle-même à prouver qu'un comportement est rituel. Dans la conception la plus élaborée, ce qui constitue le rite comme tel, c'est l'association d'une séquence gestuelle avec une croyance. Un rite serait alors l'actualisation d'un mythe (ou d'un dogme); un mythe serait ce qui donne son sens à un rite. Tout rite est donc essentiellement un acte religieux. Que des rites soient accomplis sans être accompagnés d'aucun commentaire, et on les interprétera systématiquement -c'est la logique de ce modèle- comme des éléments vestigiels, dégradés, et en voie de disparition. Il en est de même des croyances auxquelles aucun rite n'est associé.

Il est vrai que cette conception ne fait pas l'unanimité, et qu'elle rend mal compte de tous ces rites où l'on ne décèle aucune dimension religieuse, et qui paraissent néanmoins bien vivants, tout à fait fonctionnels, et d'une efficacité qui ne faiblit pas. Quoi qu'il en soit, il reste qu'un rite n'est en aucun cas une gesticulation vide de sens. Il est toujours un phénomène à double face, qui associe une séquence gestuelle et une signification. Archéologues des sociétés sans textes, nous pouvons seulement essayer, par l'observation des vestiges, de reconstruire les séquences gestuelles; incapables de leur reconnaître une signification, nous ne devrions donc jamais, en toute rigueur, pouvoir les interpréter comme témoignant de l'observance d'un rite.

Nous ne sommes pourtant pas tout à fait désarmés. Il se trouve que tous les rites ont en commun trois caractères essentiels, qui sont susceptibles de laisser des traces archéologiques, et dont la valeur discriminante est très sûre. Nous devons chercher à les reconnaître.

Un rite est répétitif. Habituel, périodique, ou occasionnel, il observe toujours la même ordonnance stricte, immuable à l'échelle humaine. Un rite est-il tenu en réserve pour des circonstances exceptionnelles ? Même dans ce cas, la séquence gestuelle est soigneusement mémorisée, quitte à confier à un ou plusieurs individus particuliers la charge de garder ce savoir. Il n'y a pas de rite décelable sur un exemple unique.

Un rite est culturel. Comme lien entre une forme et un sens, il est une réalisation originale d'une ethnie particulière. Il peut aussi assez souvent, il est vrai, être supraculturel; dans ce cas, les groupes où on l'observe doivent entretenir des rapports topographiques et chronologiques étroits, qu'il nous incombe d'établir. Il n'y a pas de rite universel.

Un rite a une signification. Cette signification ne laissant aucune trace matérielle, nous ne pouvons nous en faire la moindre idée, mais nous devons postuler son existence. Elle comporte une conséquence : un rite ne saurait être pratiqué en n'importe quelles circonstances. De la même façon que la pratique d'un rite était associée à une certaine situation, ses traces doivent apparaître associées à un certain contexte archéologique. Les vestiges doivent permettre de le qualifier, et de préciser qu'il s'agit par

exemple d'un rite funéraire, d'un rite alimentaire, éventuellement (mais comment le reconnaître ?) d'un rite relationnel (d'échange ou d'alliance, d'intégration ou d'exclusion...), d'un rite calendérique, etc.. Il n'y a pas de rite à tout faire.

L'hypothèse d'un comportement rituel ne doit plus être utilisée comme un simple moyen d'habiller notre ignorance, mais la reconnaissance de rites préhistoriques, on le voit, n'est pas tout à fait en dehors de nos possibilités. Pour peu que nous cherchions à déceler la présence ou l'absence de ces trois caractères essentiels, nous devons être en mesure de faire ressortir les cas où la présomption d'activités rituelles peut légitimement être retenue.

A. LUXEREAU : Comment, dans ces conditions, est-il possible de différencier les représentations animales à vocation rituelle des jouets, par exemple ?

J.-D. VIGNE : On pourrait parler de la part de rituel qui entre dans le jeu, et proposer une signification rituelle au jouet. Mais là n'est pas la question : pour nous autres archéologues, il est une donnée fondamentale pour discuter le signification d'un objet, c'est sa position dans le site. Et contrairement à ce qu'on pourrait penser en première approximation, les objets domestiques n'ont pas pour vocation d'être fossilisés dans la maison, mais dans les fosses à détritrus, puits désaffectés, ravins et ruines diverses, là où les objets rituels ont moins de chances de se trouver.

J. DESSE : En plus de la répétitivité et de la liaison avec une culture et un contexte précis, ne faut-il pas qu'il y ait un éloignement minimal par rapport à une démarche fonctionnaliste, à une attitude strictement économiste ?

I. LEBLIC : Il faut nuancer la notion de non-utilité économique pour un rituel, car on doit tenir compte des pratiques culturelles. Par exemple, si dans certaines sociétés, on épluche les légumes de haut vers le bas, et dans d'autres du bas vers le haut, il n'y a là aucune utilité économique ni aucune justification technique, mais pas plus de fonction rituelle. C'est une pratique culturelle.

P. MENIEL : A la fin de cette réunion il n'est sans doute pas inutile de remarquer la diversité et la richesse des propos qui ont été présentés. Toutefois, et cela est bien naturel, de grandes différences sont apparues entre les diverses approches, selon qu'elles touchent plus directement les faits matériels, lot commun de l'archéologie, ou le spirituel, plus facilement atteint à partir des textes. En fait les seuls travaux qui unissent, ou pourraient unir, avec plus ou moins de bonheur, ces deux extrêmes, sont ceux de l'ethnologie, voire de l'ethnoarchéologie. En ce sens, la communication de Sidi Maamar est exemplaire : des critères de choix des animaux, en passant par le sacrifice, dans ses aspects matériels et spirituels, et arrivant à l'utilisation finale de certains os, le cycle est complet. Il est évident que les matériaux dont disposent les autres disciplines ne permettent pas d'être aussi exhaustif, mais il convient pourtant d'attirer l'attention sur les faits oubliés, bien que se trouvant dans le champ de l'observation, ou à ses limites. La description de pratiques sacrificielles s'avère souvent peu explicite sur les détails ultimes, le sort des ossements en particulier. En contexte archéologique ces derniers, souvent les seuls témoins dont on dispose, peuvent parfois se prêter à des reconstitutions de gestes, voire de fragments de séquences rituelles. Dans ces conditions exceptionnelles, il est particulièrement regrettable de manquer de données extérieures permettant d'envisager une analogie et des hypothèses, si ce n'est une interprétation. Toutefois cet appel pour une attention à des aspects négligés, mais pouvant faciliter les relations entre des observations de diverse nature, et de là l'interdisciplinarité qui motive nos réunions, ne doit pas être entendu comme une incitation à l'interprétation abusive du document. Le rituel a trop souvent été invoqué là où il n'avait rien à faire.